

Un autre décès suspect ?

Reprise du procès de la mort de Mélanie. L'avocat évoque une autre erreur médicale mortelle

BRUXELLES Coup de théâtre, hier matin, devant la cour d'appel appelée à rejuger le docteur Bernard Dupont, un généraliste de 55 ans, pour un homicide involontaire sur la personne de Mélanie Cailliau, décédée le 29 mai 2004, à l'âge de 22 ans.

L'avocat des parties civiles, le bâtonnier Marc Wagemans, a en effet révélé qu'un couple a contacté les parents de Mélanie parce que leur fille, traitée par le même docteur Dupont, est décédée à l'âge de 24 ans. *"Nous ne souhaitons pas que la famille de cette autre victime du docteur Dupont soit identifiée. Elle n'a jamais déposé plainte, mais elle a découvert avec effarement que beaucoup de traits de notre dossier ressemblent au leur"*, a déclaré hier à La DH Philippe Cailliau, le père de Mélanie.

ET DE POURSUIVRE : *"Tout y est. Ses négligences, son absence d'auscultation appropriée, les consultations par téléphone, son diagnostic*

préétabli, sa nonchalance, son absence d'humanisme et de remise en question... Notre préoccupation est donc plus que jamais d'obtenir une vraie condamnation du docteur Dupont et non pas une simple déclaration de culpabilité. L'argent que nous réclamons est destiné à des fins humanitaires et nous craignons désormais que ce médecin ne provoque un troisième décès."

LE 5 MAI 2004, Mélanie Cailliau avait consulté un assistant du prévenu, qui était le médecin de son compagnon. Elle souhaitait voir le D^r Dupont en personne, se plaignant de fatigues intenses et mentionnant la varicelle dont elle portait encore des traces visibles. Selon elle, déjà, son déplacement jusqu'au cabinet relevait de l'exploit physique.

Le 10 mai, elle signalera au médecin lui-même, par téléphone, qu'elle avait grossi de 5 kilos et qu'elle ressentait des signes d'essoufflement. Elle a vu le prévenu, une seule fois dans sa vie, le 28 mai. Elle avait alors grossi de quelque 16 kilos en moins de deux mois. Elle est décédée le lendemain, d'un arrêt cardiaque.

Pierre Desfaure



Mélanie Cailliau a vu le prévenu, une seule fois dans sa vie, le 28 mai 2004. Elle est décédée le lendemain.